



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512.0

GEN 1 / 06

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLE ADDITIONNEL III

I. Signature du Royaume d'Espagne

Le 23 décembre 2005, le Royaume d'Espagne a signé le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III), fait à Genève le 8 décembre 2005.

II. Copies certifiées conformes

En application de l'article 17 du Protocole III, le dépositaire a l'honneur de remettre par la présente aux Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 une copie certifiée conforme des textes anglais, français et espagnol de ce Protocole ainsi qu'une liste, en français, des noms des plénipotentiaires qui ont signé le Protocole III le 8 décembre 2005.

En raison des vérifications encore nécessaires, les copies certifiées conformes des textes arabe, chinois et russe seront adressées aux Etats parties dès que possible.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève et en application de l'article 15 et 17 du Protocole III.

Annexes mentionnées



Berne, le 4 janvier 2006